



Le 16 décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

IMMUNISATION

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

LANGUES OFFICIELLES

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Bourque

L'hon. M. Higgs

M. Bourque

L'hon. M. Higgs

RACISME

M. G. Arseneault

L'hon. M^{me} Dunn

LANGUES OFFICIELLES

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

CYBERSÉCURITÉ

M. Austin

L'hon. M. Steeves

RACISME

M. G. Arseneault

L'hon. M^{me} Dunn

TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

[Original]

IMMUNISATION

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Monsieur le président, ce matin, j'ai consulté le site Web du Comité consultatif national de l'immunisation, et il recommande toujours un intervalle de six mois entre la deuxième et la troisième dose, soit la dose de rappel, pour les personnes ayant reçu le vaccin Pfizer ou Moderna. Hier, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que, à partir de lundi, les personnes de 18 ans et plus de la province ne devront attendre que trois mois pour recevoir une dose de rappel.

La ministre de la Santé a dit que la Santé publique effectuait des analyses et se penchait sur différentes questions. La ministre indiquerait-elle aux gens du Nouveau-Brunswick si une partie de l'analyse consiste à examiner la possibilité de passer d'un intervalle de six mois à un intervalle de trois mois, comme on l'a fait l'Ontario?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis reconnaissante de la question. Elle est tout à fait opportune ; en effet, hier soir, j'ai participé à un appel fédéral-provincial-territorial avec mes collègues d'un bout à l'autre du pays pendant lequel la D^{re} Tam a traité de la question. Le CCNI recommande toujours un intervalle de six mois. Il est vrai que l'efficacité du vaccin est bien plus élevée et dure plus longtemps lorsque la dose de rappel est administrée dans un intervalle de cinq à six mois.

Pour l'instant, nous garderons les mêmes protocoles que nous avons mis en place, c'est-à-dire l'intervalle de six mois. Les personnes de 50 ans et plus qui ont reçu le vaccin en juin peuvent prendre rendez-vous ce mois-ci. Les personnes qui ont reçu leur deuxième dose en juin peuvent prendre rendez-vous en décembre pour leur troisième dose, la dose de rappel. Nous continuerons sur cette voie, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci pour la précision, Monsieur le président.

Nous savons que, lorsque les vaccins sont devenus disponibles, le gouvernement a offert et administré le vaccin AstraZeneca aux membres du personnel enseignant. Ceux-ci seraient admissibles à la dose de rappel, car, si je ne m'abuse, il ne leur faut attendre que 21 jours.

Monsieur le président, il est encore plus important de faciliter l'accès aux séances de vaccination avec ou sans rendez-vous et d'ajouter des vaccinoteurs afin que le personnel enseignant qui retournera en classe — il y est maintenant, et il le sera après Noël, si nous avons bien compris — puisse recevoir une dose de rappel. Hier soir, au Brookside Mall, de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

300 à 400 personnes attendaient en file dehors. C'est bien. Elles voulaient recevoir une dose de rappel. Le problème a trait au manque d'accès. La ministre peut-elle faire le point sur l'accès?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, encore une fois, je suis reconnaissante de la question.

Je confirme que, hier, nous avons administré 6 567 doses de rappel. Des séances de vaccination sans rendez-vous pour les doses de rappel vont avoir lieu à St. Stephen aujourd'hui, puis à Saint John aujourd'hui et demain. D'autres séances de vaccination sont prévues. Nous examinons le plan. En fait, il nous faut administrer environ 51 000 doses avant la fin du mois. Selon le rythme actuel, nous y arriverons.

Encore une fois, jusqu'à ce que les ressources nécessaires et les lieux des séances soient confirmés... Nous les offrirons le plus rapidement possible. Des séances de vaccination de masse seront la meilleure solution. Il s'agit du moyen de vacciner la plupart des gens de façon très rapide et efficace. Nous sommes reconnaissants aux personnes de se présenter aux séances ; sachez que si vous avez reçu votre deuxième dose en juin, vous pouvez recevoir votre troisième dose ce mois-ci. Nous voulons vous voir aux séances de vaccination de masse. Merci.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'espère que la ministre sait que les gens qui veulent recevoir leur troisième dose et que, en fait, les enfants de 5 à 11 ans qui doivent recevoir leur première dose essaient de prendre rendez-vous, mais le rendez-vous qu'on leur donne n'est qu'à la fin de janvier. Pour le personnel enseignant, par exemple, ce sera bien tard. Selon l'annonce d'hier, le retour en classe aura lieu après Noël.

À l'heure actuelle, l'accès aux séances de vaccination doit être la priorité absolue du gouvernement. D'un bout à l'autre de la province — j'ai effectivement vérifié votre site Web —, il y a des séances, mais, bon sang, il nous en faut davantage. Pendant les vacances de Noël, les gens auront, d'une certaine façon, plus de temps pour se déplacer et recevoir leur première ou deuxième dose ou leur dose de rappel. Madame la ministre, pouvez-vous faciliter l'accès aux séances de vaccination dans la province?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je peux garantir au chef de l'opposition que nous facilitons certainement l'accès aux séances de vaccination, Monsieur le président. Aujourd'hui, il y a 4 000 personnes de 50 ans et plus recevront leur dose de rappel. Aujourd'hui, il est prévu que 400 enfants de moins de 12 ans recevront leur vaccin, et c'est sans compter ceux qui se présenteront sans rendez-vous. Nous augmentons plus que jamais la capacité de vaccination et nous avons étendu l'admissibilité à de très nombreux groupes d'âge. À mon avis, étant donné que nous administrons le vaccin chez les

Questions orales

enfants et la dose de rappel chez les personnes de 50 ans et plus — le plus grand groupe démographique dans notre province — et que nous pourrions terminer de l'administrer à ce groupe d'ici à la fin du mois, il est essentiel que le processus continue.

En ce qui concerne l'utilisation de toutes les ressources disponibles, je tiens à dire que deux centres dans la région de Saint John — le Centre de santé sexuelle de Saint John et le Centre collaboratif en matière de mieux-être du comté de Charlotte du Réseau de santé Horizon — seront fermés uniquement aujourd'hui pour que leur personnel puisse être réaffecté à l'administration du vaccin. Une telle démarche aura lieu d'un bout à l'autre de la province.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, mes questions ne visent pas à remettre en question le fait qu'il existe certaines cliniques sans rendez-vous et aussi que des rendez-vous sont fixés. Le problème est que les dates des rendez-vous ne sont que dans six semaines ou dans environ deux mois. C'est beaucoup trop loin dans le temps. La raison est qu'il n'y a pas suffisamment de cliniques sans rendez-vous et pas assez d'accessibilité à des cliniques de vaccination.

Je pense que la priorité absolue — la priorité absolue — du gouvernement provincial doit être de s'assurer qu'il y a davantage de cliniques, et cela, même pendant la période des Fêtes où les gens auront beaucoup plus de temps pour s'y rendre. Donc, Monsieur le président, oui, il y a des rendez-vous, mais ils sont beaucoup trop éloignés dans le temps, dans un contexte où le personnel enseignant pourrait y aller plus tôt et où tout le monde pourrait s'y rendre. J'aimerais avoir un plan beaucoup plus concret concernant l'accessibilité aux cliniques de vaccination.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je vais essayer de répondre à la question en deux temps. D'abord, nous comprenons tout à fait la nécessité d'accroître le nombre de séances de vaccination, et c'est ce que nous faisons. Pour répondre à l'argument du chef de l'opposition, nous voulons que les membres du personnel scolaire et leur famille, ainsi que les professionnels de la santé et leur famille, puissent se faire vacciner. Nous devons protéger le groupe de personnes-ressources très précieuses dans nos collectivités. Ces personnes recevront des avis aujourd'hui, je l'espère, en vue de coordonner les efforts.

Quant aux personnes ayant pris rendez-vous, j'en connais déjà plusieurs et je suis sûre que les parlementaires en connaissent aussi plusieurs qui ont pris rendez-vous, mais qui sont depuis allées à une séance sans rendez-vous. Elles devront annuler leur rendez-vous pour que d'autres personnes, qui seront admissibles à leur dose de rappel en janvier, puissent le

Questions orales

prendre. Le déploiement des vaccins se poursuit... Chaque jour, des ressources seront ajoutées aux séances, ce qui augmentera le nombre de rendez-vous disponibles. Les gens doivent être à l'affût des disponibilités. S'ils se présentent à l'improviste, ils doivent annuler leur rendez-vous.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Je veux simplement poser une question à la ministre au sujet du cas positif dans la Miramichi, celui dont elle a parlé. Dans la réponse qu'elle m'a donnée hier, elle a dit qu'il y avait eu un ou des cas au tournoi de basketball Miramichi Hoop Classic. Je veux seulement comprendre si la ministre a été mal informée ou si elle s'est simplement mal exprimée. Selon notre compréhension de la situation, c'est qu'il s'agissait d'un enfant de moins de 12 ans non vacciné. Il ne s'agissait pas d'une personne de 12 ans ou plus pleinement vaccinée. J'espère que les renseignements que la ministre nous a fournis sont bien exacts. La ministre peut peut-être apporter des précisions à cet égard.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je comprends, Monsieur le président. La Santé publique fait la recherche des contacts et publie toujours les avis d'exposition du public. C'est ce dont j'ai parlé hier. Nous constatons que des expositions du public sont survenues à plusieurs endroits, et j'ai donné des exemples. Je ne rappelle personne à l'ordre, mais il est impératif que nous... Les gens d'en face ont demandé des renseignements, Monsieur le président. Nous leur avons présenté des renseignements expliquant pourquoi des décisions sont prises au moment où elles le sont, avec l'aide de la Santé publique.

Des expositions du public surviennent partout dans la province, et il est possible de constater le nombre considérable d'expositions. Puisque le nombre de cas est tellement élevé dans notre province chez les enfants et les jeunes, nous avons dû prendre les mesures qui s'imposaient, ce qui ne plaît à personne. Nous évaluons la situation. Nous avons communiqué avec Sport Nouveau-Brunswick. Nous aurons des conversations durant le temps des fêtes afin de mettre en place de bons plans pour la nouvelle année. Des évaluations seront réalisées en fonction des circonstances.

[Original]

TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, au printemps dernier, avec beaucoup de tapage et au bénéfice de nos travailleurs paramédicaux, le gouvernement a annoncé que ce groupe de professionnels allait changer de regroupement syndical. Toutefois, lorsque cela a été fait, les travailleurs paramédicaux ont été extrêmement clairs quant à l'objectif de la démarche : Ils voulaient de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous sommes maintenant environ huit mois plus tard — à la fin de 2021 —, et, à ma connaissance, il n'y a toujours pas de négociation ou même une convention collective avec nos travailleurs paramédicaux. L'espoir est toujours élevé, mais la réalité est la suivante : Rien ne se passe avec le gouvernement actuel en ce qui a trait à nos travailleurs paramédicaux.

Tout comme les travailleurs paramédicaux, j'aimerais savoir ceci : Serait-il possible d'avoir une mise à jour publique à savoir ce qui se passe avec la convention collective de ce groupe de professionnels de la santé?

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face de la question. Les discussions se poursuivent à cet égard. J'ai eu une rencontre à ce sujet avant-hier, soit mardi, ou quelque chose comme ça. Oui, c'était bien mardi. Par l'intermédiaire de la présidence, je réponds au député que les discussions se poursuivent. Là où le bât blesse, c'est au chapitre de l'invalidité de longue durée. Nous essayons de trouver un régime d'assurance-invalidité de longue durée qui convient le mieux aux travailleurs paramédicaux. La reclassification se poursuit. Les discussions se poursuivent, et, dès que nous trouverons une solution...

[Original]

C'est cela.

[Traduction]

La question sera alors réglée.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Selon ce que je crois comprendre de la réponse du ministre, les questions sur les salaires et la rémunération sont toutes réglées. Ces questions sont réglées, et les salaires ne font plus l'objet de discussions ni de négociations. La seule question précise qui demeure non résolue, c'est celle du régime d'assurance-invalidité de longue durée pour les travailleurs paramédicaux. Je pense que c'est ce que vous avez dit. Tout le reste est résolu.

Donc, d'après ce que dit le ministre ici aujourd'hui, je crois comprendre que, grâce aux négociations et aux discussions, tout est réglé sauf le programme d'assurance-invalidité de longue durée pour les travailleurs paramédicaux. S'agit-il clairement de ce que vous venez de dire, Monsieur le ministre?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face. Non, les propos tenus

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ne correspondent pas du tout à ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit, c'est que nous travaillons à un régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Je ne ferai aucune observation sur les autres éléments du contrat. Je ne ferai absolument aucune observation sur les autres éléments du contrat. Je vous ai dit que les rencontres se poursuivent. Les discussions se poursuivent, mais nous avons du mal à mettre au point le régime d'assurance-invalidité de longue durée. De toute façon, nous y arriverons. La reclassification a été faite à la demande des travailleurs paramédicaux, et nous y donnerons suite et ferons ce que le gouvernement actuel fait le mieux, c'est-à-dire résoudre des problèmes pour toute la population du Nouveau-Brunswick.

LANGUES OFFICIELLES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, hier, un rapport très important a été rendu public. Le rapport sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*, une loi très importante pour notre province, a été rendu public. Nous, au Parti libéral et du côté de l'opposition officielle, y voyons des recommandations très favorables. Nous savons qu'il y a eu dans la province de nombreuses réactions favorables aux recommandations.

En entrevue ce matin à la radio, l'une des commissaires, la juge Finn, a dit qu'elle avait rencontré le premier ministre au sujet du rapport. Hier, le premier ministre a dit qu'il n'avait pas lu le rapport, mais peu importe. Ce qui importe vraiment, c'est que le rapport ait été publié. Il a été rendu public. De vraiment bonnes recommandations y figurent. Nous voulons que le premier ministre indique clairement la position du gouvernement. Accepterez-vous toutes les recommandations?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, j'ai reçu le rapport complet hier ou avant-hier. Je l'ai reçu au cours des quelques derniers jours, mais je n'ai lu ni le rapport ni les commentaires dans l'ensemble. Je pense que, tout au long du processus, de nombreuses personnes ont rencontré les commissaires, lesquels ont recueilli les points de vue et les observations. En tout cas, je pense que les commissaires ont accompli un très beau travail. Je les félicite certainement d'avoir accompli ce travail, d'y être arrivés et d'avoir parlé à tant de personnes dans la province pour recueillir leurs observations.

Comme tous les parlementaires, je prends la *Loi sur les langues officielles* très au sérieux. Aussi voulons-nous examiner le rapport et y consacrer le temps nécessaire. Nous savons que le bilinguisme dans notre province nous est précieux. Nous savons que nous voulons le faire rayonner sur le plan culturel. Nous voulons en outre que tous les gens de la province puissent apprendre les deux langues. Mon collègue d'en face a parlé de la réussite des projets pilotes, et je pense que ceux-ci sont très, très encourageants. Je prendrai le temps d'obtenir les renseignements nécessaires et j'examinerai le rapport en profondeur. Je ferai par la suite des observations sur les prochaines étapes.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Dans la foulée des commentaires du chef de l'opposition et du premier ministre, je tiens moi aussi à remercier les commissaires pour le rapport sur la révision de la *Loi sur les langues officielles*. C'est un rapport très complet et très positif. Nous apprécions l'engagement de ces commissaires dans ce processus important.

C'est un rapport très complet, avec d'excellentes recommandations. Le premier ministre dit qu'il veut réviser le tout, et c'est correct. Cela dit, il y a deux recommandations en particulier que j'aimerais soulever, parce qu'elles attirent particulièrement notre attention. Il s'agit de créer un comité permanent des langues officielles à l'Assemblée législative et de créer d'un ministère des langues officielles au sein du gouvernement. J'aimerais savoir si le premier ministre peut démontrer une ouverture à l'égard de ces recommandations. Encore mieux, pourrions-nous aller de l'avant pour que ces recommandations puissent voir le jour?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, à titre de correctif, je précise que j'ai employé en anglais le mot « review » pour indiquer que je veux examiner le rapport et non le réviser. Je tiens simplement à le préciser et à rectifier les propos du député. Voilà notre intention. Nous examinerons certainement le rapport en profondeur pour comprendre les recommandations, leur incidence, leur forme et leurs effets sur le renforcement des capacités dans notre province.

Je maintiens mes propos pour ce qui est de féliciter les commissaires. Je tiens aussi à souligner qu'ils ont présenté le rapport dans le délai prévu. Je me souviens que, au moment de leur nomination, de nombreuses critiques ont été formulées — on disait qu'ils ne pouvaient pas accomplir le travail, que celui-ci ne serait pas achevé en un an et qu'ils avaient entamé le processus en retard. Voilà ce qu'on disait. Or, ils ont présenté le rapport à temps, et je dirais même plusieurs semaines à l'avance, car l'échéance était fixée à la fin du mois. Je suppose que, lorsque les gens se concentrent sur la tâche à accomplir et qu'ils sont résolus à le faire, comme c'était le cas des deux commissaires, ils atteignent précisément leur objectif.

J'ai donc hâte d'examiner les détails. J'ai hâte de comprendre l'incidence globale et la façon dont elle nous permettra d'aller de l'avant, et je prendrai le temps de le faire. Merci.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissant au premier ministre de ses propos. J'espère que le processus ne sera pas trop long. Je suis content de

Questions orales

voir que les commissaires ont présenté le rapport dans le délai prévu. J'espère en outre que le premier ministre ne prendra pas trop son temps pour l'examiner et qu'il ira de l'avant.

Par ailleurs, à titre de suivi, je souligne que les commissaires chargés de la révision et la commissaire actuelle aux langues officielles ont cerné le manque de communication et le manque de promotion en ce qui concerne l'objet de la *Loi sur les langues officielles* et les avantages liés à celle-ci. La structure que recommandent les commissaires sera favorable, mais ceux-ci indiquent également que des efforts accrus doivent être consacrés à la promotion de la loi. En plus d'investir dans de nouvelles structures, soit celles dont nous discutons, le premier ministre est-il aussi prêt à faire les investissements nécessaires pour que la promotion de la loi, qui n'a d'égal dans aucune autre province ni aucun territoire du Canada, soit faite à grande échelle et de façon efficace? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que nous attendons aussi le rapport sur la question liée à l'éducation, qui sera présenté dans la nouvelle année, en janvier. Je pense que la question englobe un examen des deux rapports.

Comme je l'ai souvent dit — et je sais que le ministre de l'Éducation examine la question et les résultats favorables découlant du projet pilote dont nous avons parlé plus tôt —, nous devons trouver un moyen de faire en sorte que tous nos enfants, à la fin de leur parcours scolaire, parlent les deux langues officielles, du moins qu'ils soient en mesure de tenir une conversation, afin de renforcer les capacités de communication dans notre province. Monsieur le président, il est certainement préoccupant de constater qu'un système, après 50 ans, ne permette toujours pas d'y arriver. Il s'agit d'une grande préoccupation. J'estime, comme tous mes collègues ici présents j'en suis sûr, qu'il faut remédier à la situation. J'ai bon espoir.

Vous savez, nous recevrons le deuxième rapport. Nous l'examinerons et le conjuguerons à la promotion de notre bilinguisme provincial et à notre recherche constante de l'amélioration. Nous tracerons une voie qui donnera de meilleurs résultats pour tout un chacun. Merci.

RACISME

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Monsieur le président, faute d'enquête sur le décès de Chantel Moore et de Rodney Levi, le gouvernement a annoncé en septembre la nomination d'une commissaire sur le racisme systémique au Nouveau-Brunswick, et celle-ci a commencé son travail en octobre. L'annonce décrivait en termes généraux les objectifs de son travail, y compris les groupes qu'elle consultera. Elle doit documenter les expériences vécues par les groupes et les personnes concernés et formuler des recommandations pour le gouvernement visant l'élaboration d'une stratégie provinciale et d'un plan d'action de lutte contre le racisme systémique.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail communiquerait-il des détails concernant le mandat global de la commissaire? Si non, peut-il en dire davantage sur les secteurs précis où le racisme systémique se manifeste et dont la commissaire doit tenir compte dans son évaluation?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le député de la question, car elle est très importante. Le mandat de la commissaire consiste en fait à étudier les conséquences du racisme systémique, à faire rapport au gouvernement à cet égard ainsi qu'à lui présenter ses recommandations. Elle a en fait jusqu'à l'automne prochain pour terminer le rapport, et nous l'attendons avec impatience. Nous vous communiquerons les renseignements lorsqu'ils seront disponibles. Merci.

[Original]

LANGUES OFFICIELLES

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Merci, Monsieur le président. Je reviens à la question du *Rapport de la Révision 2021 de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*. Je veux moi aussi remercier les commissaires Finn et McLaughlin de leur excellent travail.

Il y a une des propositions dans ce rapport qui est la création d'un comité permanent des langues officielles. Le rapport mentionne ce qui suit :

La constitution d'un comité permanent des langues officielles de l'Assemblée législative. Ce comité sera, pour les élus, un forum de discussion légitime qui favorisera des échanges francs et constructifs sur la situation des langues officielles au Nouveau-Brunswick.

Je ne pourrais être plus d'accord. Le premier ministre n'a pas seulement appris cela hier, car il y a deux ans et demi que nous en parlons ici, à la Chambre, Monsieur le président. J'aimerais savoir, aujourd'hui, si le premier ministre peut prendre l'engagement clair de proposer une motion qui créerait un comité permanent des langues officielles à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit ici aujourd'hui, nous examinons en ce moment le rapport, puisque nous venons de le recevoir. Nous examinerons le rapport et toutes les recommandations — je n'en ciblerai pas une en particulier — afin d'en comprendre les avantages et de peser le pour et le contre des mesures que nous pouvons prendre. Comme je viens de le dire, la question est liée à l'ensemble de la politique d'éducation et à la façon dont nous pouvons améliorer nos



Questions orales

capacités dans les deux secteurs pour ce qui est de produire des diplômés bilingues afin de répondre aux besoins d'une province qui a le vent dans les voiles, d'une province en croissance.

Toutefois, en ce qui a trait à l'adoption ici, à la Chambre, d'une recommandation précise avant une autre, je ne suis pas prêt à le faire aujourd'hui, et ce ne serait pas juste. Il ne serait pas juste envers les commissaires que je fasse des choix, sans avoir eu le temps de lire le rapport en détail pour bien en saisir l'incidence, les mesures qui fonctionneront et la façon dont elles pourraient fonctionner. Selon moi, il est simplement prudent de comprendre la portée globale du rapport et des recommandations. Merci.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : On patine, on patine. Il y a deux ans et demi que nous parlons de la création d'un tel comité.

Le premier ministre a fait mention du deuxième rapport, qui portera sur la question de l'éducation. Je veux remercier les commissaires Finn et McLaughlin, qui ont bien compris que cette composante de la révision ne fait pas partie de la *Loi sur les langues officielles*. Donc, je veux les remercier d'avoir attendu et d'avoir séparé les deux rapports.

Monsieur le président, ma deuxième question porte sur un autre élément du rapport déposé hier, soit la question de la langue de travail. Nous savons que, au Nouveau-Brunswick, c'est très difficile de travailler dans sa langue au sein de la fonction publique. Je veux savoir quelle est l'interprétation du premier ministre. Pense-t-il que les fonctionnaires, donc les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans la fonction publique, ont le droit de travailler dans leur langue dans la province?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne pense pas qu'il s'agisse de... Mon interprétation, comme telle, à ce stade-ci, c'est qu'il est question de la façon dont nous pouvons créer un système qui soit juste et équitable pour tout le monde. Voilà pourquoi je reviens au système d'éducation. Après 50 ans, tous les élèves de la province, sans exception, devraient être bilingues à la fin de leur parcours scolaire. Cela ne signifie pas qu'ils doivent être experts en linguistique. Cela signifie qu'ils peuvent converser dans les deux langues officielles. Voilà un élément essentiel ; donc, à moins de trouver une façon de remédier à la situation, nous parlerons éternellement, dans notre province, des problèmes en question.

Questions orales

Nous tâchons d'accomplir de nombreuses choses et nous devons notamment remédier à la situation à long terme afin que, au Nouveau-Brunswick, nous connaissions des améliorations pour l'avenir, réalisons des progrès continus et renforçons la solidarité de nos communautés en nous attaquant aux problèmes qui, oui, sont délicats, mais qui doivent être réglés pour que nous ayons bel et bien — bel et bien — un système qui fonctionne vraiment pour tout le monde. Je pense vraiment que les deux éléments sont liés et je suis très content de dire que nous pouvons remédier à la situation et que, ensemble, nous pouvons avoir une province bilingue dont nous sommes tous extrêmement fiers, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

CYBERSÉCURITÉ

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Le gouvernement provincial a désactivé temporairement et à titre préventif certains services en ligne en raison d'une nouvelle faille appelée Log4j, laquelle menace la sécurité informatique à l'échelle mondiale. On nous a dit que rien n'indiquait que les services du gouvernement provincial avaient été touchés et que le personnel du gouvernement s'employait à trouver et à minimiser les risques pour les sites Web et les applications du gouvernement provincial. Bien sûr, nous savons ce qui s'est passé le mois dernier à Terre-Neuve-et-Labrador lorsqu'une cyberattaque sans précédent a causé une panne des systèmes de TI. En fait, un expert a déclaré qu'il s'agissait de la pire cyberattaque de l'histoire canadienne.

Ma question s'adresse au ministre responsable de la cybersécurité. Comme le nombre de cyberattaques est à la hausse, quelles mesures sont prises pour veiller à ce que le système de TI de la province soit assez sûr et à l'abri des gens qui se livrent à ce genre d'activités criminelles?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Je vous remercie, Monsieur le président, et je remercie le député et chef de son parti de la question. Oui, la situation actuelle est vraiment difficile à Terre-Neuve. J'en ai parlé avec la ministre des Finances de Terre-Neuve plus tôt cette semaine.

En ce moment, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor et Services Nouveau-Brunswick surveillent continuellement les menaces par l'intermédiaire d'un centre des opérations de sécurité spécialisé doté de professionnels de la cybersécurité hautement qualifiés qui reçoivent une formation continue. Nous investissons actuellement 10 millions de dollars par année dans la technologie pour protéger les biens du GNB et les renseignements du gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que, au bout du compte, les renseignements des gens du Nouveau-Brunswick, n'est-ce pas?



Questions orales

Nous effectuons régulièrement des évaluations des menaces et des risques, veillons à la sensibilisation à la cybersécurité et fournissons une formation obligatoire pour les employés des services publics sur la cybersécurité, formation qui est à la fine pointe de la technologie. Le tout s'inscrit dans le travail quotidien que nous accomplissons pour assurer la sécurité du GNB ainsi que la sécurité des renseignements de la population.

RACISME

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Merci, Monsieur le président. Ma première question portait sur la précision du mandat de la commissaire. Je vais poursuivre sur le sujet.

[Original]

Monsieur le président, je comprends que l'évaluation des domaines tels que les soins de santé, l'éducation, le développement social, l'emploi et la justice pénale serait importante. Je suppose donc que chaque ministère responsable de ces domaines sera soumis à un examen et à une évaluation par la commissaire et son équipe.

[Traduction]

La ministre nous dirait-elle — en nous donnant une réponse directe — si le mandat de la commissaire touche également les ministères concernés ainsi que les organismes centraux du gouvernement, à savoir le Bureau du Conseil exécutif, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor et le Cabinet du premier ministre?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je remercie le député d'en face de la question. Monsieur le président, nous examinerons tous les secteurs du gouvernement pour cerner les conséquences du racisme systémique, le niveau de racisme systémique lié à nos politiques législatives, les mesures que nous pouvons prendre pour nous pencher véritablement sur la question et régler la situation ainsi que les recommandations à suivre en ce qui concerne les ministères gouvernementaux concernés, à savoir Développement social, Santé, Éducation et Justice et Sécurité publique. Merci.

[Original]

TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, pour ce qui est de la situation de nos travailleurs paramédicaux, le ministre a changé d'idée entre sa première et sa deuxième réponse, mais un fait demeure : Cela fait huit mois que le transfert a été fait, et ces professionnels de la santé avaient l'impression que, en acceptant ce

Questions orales

changement... C'est clair que cette annonce a été faite avant les dernières élections, afin d'obtenir l'appui de ces personnes, mais je ne sais pas si le gouvernement l'a reçu ou non.

Cela étant dit, il y a une convention collective qui touche à sa fin, et ce gouvernement traîne toujours la patte quant aux différentes conventions collectives. Lorsqu'il est poussé au pied du mur, là, il bouge et réagit. Finalement, il règle la situation.

Étant donné que nos travailleurs paramédicaux ont bon espoir d'obtenir une augmentation de salaire significative et des conditions de travail adéquates, le ministre peut-il nous dire à quel moment sera réglée cette situation?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Savons-nous précisément à quelle date la situation sera réglée? Non, nous ne connaissons pas la date exacte. Nous continuons de travailler à la question avec les travailleurs paramédicaux. Nous poursuivons le travail à cet égard. La première étape consistait à effectuer la reclassification. Celle-ci a été faite, mais il reste à signer le contrat. Nous continuons de travailler au contrat. Le travail sera-t-il terminé avant Noël? Je ne le sais pas.

En ce moment, nous luttons contre la pandémie et nous traitons aussi d'un tas d'autres choses qui sont en cours. Beaucoup de choses sont en cours. Elles sont toutes importantes. Nous continuerons de travailler avec les travailleurs paramédicaux pour achever la reclassification. Merci, Monsieur le député.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.